



Société de promotion de
la photographie du Québec

COMMUNIQUÉ

Modifications
et nouveautés
pour 2021-2022

Mai 2021

MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2021-2022 CONCOURS ET EXPOSITIONS - 33^e ÉDITION

1. CONTEXTE

La SPPQ (« La Société ») souhaite harmoniser et uniformiser l'ensemble des politiques liées à la réglementation de ses concours et expositions tout en préservant les spécificités propres à chacune des activités.

Dans un souci d'efficacité, elle travaille, en continu, à clarifier et préciser l'énoncé de ses règlements afin de simplifier et démocratiser ses processus.

2. MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2021-2022

2.1. Politiques spécifiques à certaines activités

2.1.1. Circuit photo

Des changements majeurs sont apportés :

- Pour la récupération des photos, les frais de transport sont aux frais des clubs.
- Les images doivent être déposées par courriel circuit.photo@sppq.com au responsable du concours.
- Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photos selon le classement des clubs.

Sinon la date d'inscription et les dates d'échéance sont :

- Date début d'inscription : **7 mai 2021**
- Date limite d'inscription : **18 juin 2021**
- Date début d'enregistrement : **31 août 2021**
- Date limite d'enregistrement : **5 octobre 2021**
- Date limite de dépôt : **5 octobre 2021**

2.1.2. Défi interclubs Mongeon-Pépin

Un changement majeur est apporté : les images doivent être déposées par courriel : defi.interclubs@sppq.com au responsable du concours.

Sinon le thème variable qui est « culinaire », la date d'inscription et les dates d'échéance :

- Date début d'inscription : **27 septembre 2021**
- Date limite d'inscription : **31 décembre 2021**
- Date limite d'enregistrement : **21 janvier 2022**
- Date limite de dépôt : **21 janvier 2022**

2.1.3. Livre photo

Un changement majeur est apporté : les images doivent être déposées par courriel livre.photo@sppq.com au responsable du concours.

Modification de la grille d'évaluation lors du jugement des livres photo

Sinon la date d'inscription et les dates d'échéance :

- Date début d'inscription : **1^{er} novembre 2021**
- Date limite d'inscription : **23 janvier 2022**
- Date limite d'enregistrement : **20 février 2022**
- Date limite de dépôt : **20 février 2022**

MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2021-2022 CONCOURS ET EXPOSITIONS - 33^e ÉDITION

2.1 Politiques spécifiques à certaines activités (suite)

2.1.4. Galerie Gaston-Chouinard exposition virtuelle

Des changements majeurs sont apportés quant à la participation et la sélection des clubs qui peuvent exposer dans la galerie :

- Lors de chaque exposition, deux clubs photo exposent chacun 12 photographies.
- La sélection des clubs se fait selon le principe du « premier arrivé, premier retenu ».
- Les images doivent être exclusives et ne doivent en aucun cas constituer un doublon.
- L'impression des 12 photos, par exposition virtuelle, est sous la responsabilité du club photo.
- Il n'y a aucun coût de participation.
- Les images doivent être déposées douze (12) jours avant l'exposition par courriel galerie.gchouinard@sppq.com au responsable du concours.
- Les inscriptions débutent au début du mois de juin.

Les dates des matinées-rencontres, qui marquent le début pour les 6 expositions et qui se prolongent jusqu'à la matinée-rencontre suivante, sont :

- **17 octobre 2021** (exposition virtuelle)
- **21 novembre 2021** (exposition virtuelle)
- **12 décembre 2021** (exposition virtuelle)
- **23 janvier 2022** (exposition virtuelle)
- **20 février 2022** (exposition virtuelle)
- **20 mars 2022** (exposition virtuelle)

2.1.5. Les clubs photo s'exposent

Des changements majeurs sont apportés :

- Des frais d'inscription au coût de 50 \$ sont maintenant exigés.
- Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photo selon le classement des clubs.
- L'envoi des photos se fait uniquement chez Lozeau Henry's à Montréal.
- La récupération des photos se fait au Musée National de la Photographie Desjardins ou chez Lozeau Henry's à Montréal selon le choix des clubs photo.
- Les images doivent être déposées par courriel clubs.photo@sppq.com au responsable du concours.

Sinon la date d'inscription et les dates d'échéance sont :

- Date début d'inscription : **1^{er} novembre 2021**
- Date limite d'inscription : **23 janvier 2022**
- Date limite d'enregistrement : **20 février 2022**
- Date limite de dépôt des photos : **20 février 2022**
- Dates d'expositions : **2 avril au 29 mai 2022**
- Vernissage : **3 avril 2022 de 12 h à 16 h**

MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2021-2022 CONCOURS ET EXPOSITIONS - 33^e ÉDITION

3. CONCLUSION

Le présent document dresse l'inventaire des principaux changements applicables aux politiques de la SPPQ (« La Société ») pour l'exercice 2021-2022. Malgré toute l'attention portée à ce document, celui-ci n'a pas la prétention de présenter une liste exhaustive des détails liés à chacun de ces changements.

Toutes ces nouveautés et les détails qui s'y rattachent sont reportés dans les règlements respectifs de chacune des activités de « La Société », concours et expositions.

Les règles décrites aux différents règlements prévalent en tout temps.

De plus, « La Société » se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes autres modifications qu'elle juge nécessaires à la bonne compréhension de ses politiques ou au bon déroulement de ses activités.

Surveillez le [site Web](#) de la SPPQ afin de connaître les membres de la nouvelle équipe du conseil d'administration pour la rentrée de septembre 2021.

**MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2021-2022
CONCOURS ET EXPOSITIONS - 33^e ÉDITION**

Tableau synthèse des changements

Circuit photo	<ul style="list-style-type: none">▪ Pour la récupération des photos, les frais de transport sont aux frais des clubs.▪ Les images doivent être déposées par courriel circuit.photo@sppq.com au responsable du concours.▪ Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photo.
Défi interclubs Mongeon-Pépin	<ul style="list-style-type: none">▪ Le thème variable est « culinaire ».▪ Les images doivent être déposées par courriel defi.interclubs@sppq.com au responsable du concours.
Livre photo	<ul style="list-style-type: none">▪ Modification de la grille d'évaluation lors du jugement des livres photo.▪ Les images doivent être déposées par courriel livre.photo@sppq.com au responsable du concours.
Galerie Gaston-Chouinard	<ul style="list-style-type: none">▪ Deux clubs photo peuvent exposer chacun 12 photographies.▪ Les sélections des clubs se fait selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».▪ Les images doivent être exclusives et ne doivent en aucun cas constituer un doublon.▪ L'impression des 12 photos, par exposition virtuelle, est sous la responsabilité du club photo.▪ Il n'y a aucun coût de participation. C'est gratuit !▪ Les images doivent être déposées par courriel galerie.gchouinard@sppq.com au responsable du concours.▪ Les inscriptions débutent au début du mois de juin 2021.
Les clubs photo s'exposent	<ul style="list-style-type: none">▪ Des frais d'inscription de 50 \$ sont maintenant exigés.▪ Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photo suite au classement des clubs.▪ Les images doivent être déposées par courriel clubs.photo@sppq.com au responsable du concours.

